

Bernes-sur-Oise Lettre du conseil













Marché des producteurs :

16h-20h mardi 18 Juin ,

02 et 16 Juillet

Conseils en écriture :

09h-12h samedi 15 juin.

Juin-Juillet-Août

- Passage du Bus PMI:
- 09h30 à 12h30
- jeudi 13 et mercredi 26 Juin
- Parking Salle des fêtes
- Portes ouvertes AFPA:
- Journée jeudi 13 Juin à l'AFPA
- de Bernes
- Théâtre: 14h dimanche
- 16 Juin salle des fêtes.
- Gala de Danse :
- **20h30** samedi 22 Juin
- 14h dimanche 23 Juin
- Salle des fêtes
- Fête de la musique :
- **18h** mardi 18 Juin,
- place de la mairie
- avec le marché
- Journée Inter 'Actions : 10h
 - samedi 29 Juin salle des fêtes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE L'ISLE ADAM

COMMUNE DE BERNES-SUR-OISE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :

Jeudi 30 mai 2024

CONVOCATION

Date : 22 mai 2024 Affiché le : 22 mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice: 23
Présents: 13
Votants: 18
Pouvoirs: 5
Absents: 5

LISTE DES DELIBERATIONS Mises en ligne le : 5 juin 2024

DELIBERATIONS MISES EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE : 5 juin 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai, à vingt heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Oliviers ANTY, Maire de Bernes--sur-Oise.

Etaient présents: Mme Elodie ALBENDIN-Mme Véronique APPOLONUS-Mme Nathalie BAHLIL- M. Denis DUBOSQUELLE- Mme Céline FOURQUAUX-M. Olivier FOUR- Madame Anne-Marie GALLIMARD- Madame Mary line GIRARD- M. John FRAISSE- M. Michel MALINGRE- M. Nicolas MEYFROODT- M. Nicolas TAGUAY

Absents représentés

Mme Virginie COUTINHO	Pouvoir à M. Nicolas TAGUAY
Mme Carine FRAISSE	Pouvoir à M. John FRAISSE
M. Stéphane LACOSTE	Pouvoir à M. Olivier ANTY
Mme Dorothée OULIE	Pouvoir à Mme Céline FOURQUAUX
Mme Sandra ORLUC	Pouvoir à Michel MALINGRE

Secrétaire de séance : Elodie ALBENDIN

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal.

<u>Délibération : n° 2024-26</u>

Rapport n°1 - Rattachement de la Commune à la Mission Locale Cœur Val d'Oise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve l'intégration de la Commune au Groupement d'Intérêt Public de la MLCVO, conformément aux directives émises à ce projet de territorialisation

<u>Délibération : n° 2024-27</u>

Rapport n°2 - Règlement intérieur des services municipaux et tarifications à compter du 1^{er} septembre 2024 Accueil périscolaire et Accueil de loisirs

Restauration scolaire

Local Jeunes

Relais Petite Enfance (RPE) /Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

ACTUALITÉS DE VOTRE COMMUNE



Nouveau site internet de la commune !



Découvrez votre nouveau site internet, plus moderne, ludique avec les actualités, l'agenda et les informations de votre commune au quotidien. Sans oublier votre application de la ville

téléchargeable sur votre mobile pour nous suivre quotidiennement

Nouvelles aires de jeux accessibles à Bernes!

Toutes les aires de jeux sont désormais accessibles!

De quoi partager de grands moments de convivialité!





Nouvelle Association Bernoise:

Les chevaliers Du D20

Venez partager des jeux de rôle, au Local jeunes un soir par semaine!

Fête du village 25 Mai 2024 :

Une belle journée sur le thème du sport! Merci de votre active participation!



Vous êtes enceinte ou votre enfant a moins de 6 ans ?

CCAS: Passage du BUS PMI

Le BUS PMI passe près de chez vous!

L'Age d'accès au CCAS se fait

à partir de 68 ans;

N'hésitez pas à vous inscrire!

Prochain Rendez-vous des papotages le lundi 17 Juin





Baptême de l'air GIPS du 02 Juin

dernier : Félicitation à nos jeunes Bernois !

Retrouvez toute l'actualité de votre Police Municipale sur votre nouveau site internet avec les informations à jour !



ACTUALITÉS DE VOTRE COMMUNE

PERMANENCE

CONSEILS EN ECRITURE



Conseils en écriture

Vous rencontrez des difficultés rédactionnelles (courriers, formulaires...)

Un conseiller en écriture vous reçoit, le 3ème samedi du mois, pour vous aider dans vos démarches administratives, sociales et juridiques.

Ouverture d'une micro-crèche dans Bernes!

Une nouvelle crèche s'installe dans Bernes-sur-Oise! N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant

Application LABAZ, l'appli bon plans pour les 15-25 ans ...)

Entièrement gratuite, elle propose des aides, bons plans et des jeux concours,...) à télécharger sur votre mobile!





HORAIRES A EMMAUS BERNES Ouverture de la salle des ventes ercredi : 10h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30 Jeudi et vendredi : 14h00 à 17h30 Samedi : 10h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30 Le 2ème dimanche de chaque mois : 14h00 à 17h30 à l'occasion des ventes à thème du week-end Ouverture du dépôt Du mardi au samedi : 8h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30 standardemmaus95@laposte.net

Retrouvez les menus des cantines

sur le site internet et l'application de la ville!





Passage de la balayeuse une fois par mois dans Bernes! (site internet)

Afin qu'il puisse se dérouler correctement, nous vous demandons de libérer les trottoirs de vos voitures et d'éviter le stationnement en bordure des caniveaux. Merci pour votre compréhension

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte

le règlement intérieur des services municipaux comprenant les Accueils périscolaires et de loisirs, la Restauration scolaire, le Local Jeunes, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents, intégrant les adaptations nécessaires au bon fonctionnement du service, dont la revalorisation tarifaire

la nouvelle grille de tarifs pour les Accueils périscolaires et de loisirs, la restauration scolaire et le Local Jeunes **décide** que ces mesures s'appliqueront au 1^{er} septembre 2024.

<u>Délibération : n° 2024-28</u>

Rapport n°3 - Subvention aux associations pour l'année 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

procède au vote des subventions.

ASSOCIATION	Montant		
FNACA	150€		
FOYER RURAL	3 500 €		
GIPS	500€		
DU BOIS PIERROT AUX AJEUX	2 100 €		
USMBB	2 500 €		
POTAGEONS BERNOIS	300€		
MEMORIAL DE BERNES SUR OISE	4 000 €		
UNION MUSICALE DE	250 €		
PERSAN			
COMUNITY MEDIA GROUP	1 000 €		

<u>Délibération : n° 2024-29</u>

Rapport n°4 - Accueil de loisirs du 5 au 23 août 2024 à Bruyères sur Oise-participation communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer une participation communale sur la facturation de l'accueil de loisirs d'août 2024 à Bruyères sur Oise pour les familles de Bernes sur Oise et ce pour la période du 5 au 23 août, cela afin de prendre en charge la différence entre le coût avec application des tarifs de Bruyères sur Oise et le coût que les familles auraient payé suivant la tarification de Bernes sur Oise.

<u>Délibération : n° 2024-30</u>

Rapport n°5 - Vote de la taxe locale sur la publicité extérieure 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'appliquer sur le territoire communal la taxe locale sur la publicité extérieure et de fixer les tarifs de la T.L.P.E.

comme suit :

	Tarif au m²				
Dispositifs publici- taires et pré- enseignes (supports non numériques)	18.60 euros				
Dispositifs publici-	INTERDIT				
taires et pré-	(commune				
enseignes (supports	moins de				
numériques)	10 000 habi-				
	tants)				
Enseignes	Superficie < ou = à 7 m²	Superficie entre 7m² et 12m² sauf en- seignes scellés au sol	Superficie entre 7m² et 12m² pour enseignes scellés au sol	12 m² < superficie <50 m²	Superficie > 50 m²
	Exonération	Exonéra- tion	18.60 euros	37.10 euros	74.20 euros

<u>Délibération : n° 2024-31</u>

Rapport n°6 - Mise en place et indemnisation des astreintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte la proposition du Maire, qui :

fixe la liste des emplois concernés (filières technique et police municipale)

fixe les modalités de compensation des astreintes et interventions

abroge les délibérations précédentes

Délibération : n° 2024-32

Rapport n°7 - Budget Ville : rattachement des charges et des produits à l'exercice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rattacher dès le premier euro, pour les exercices 2024 et suivants, les dépenses et recettes de fonctionnement du budget communal ayant fait l'objet d'un service fait attesté par un document support et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

Délibération: n° 2024-33

Rapport n°8 - Demande de subventions pour l'achat d'un véhicule électrique à la Police Municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide à l'unanimité des voix :

d'arrêter le projet d'achat d'un véhicule pour le service Police Municipale, d'adopter le plan de financement suivant :

- . Coût total : 41 056,35 € HT
- . DETR: 10 264,08 €
- . Soutien au développement des véhicules de PM : 10 000,00 €
- . Bouclier sécurité : 12 187,00 €
- . Autofinancement communal : 8 605,27 €

de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre du Soutien au

développement des véhicules PM du Conseil Départemental et au titre du Bouclier sécurité du Conseil Régional.

<u>Délibération : n° 2024-34</u>

Rapport n°9 - Désignation des représentants au sein de la CCE de l'Aérodrome

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les représentants à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Persan-Beaumont suivants :

Titulaire : Stéphane LACOSTE Suppléant : Olivier ANTY

Délibération : n° 2024-35

Rapport n°10 - Motion en faveur de la ligne de métro 19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affirme son soutien à la ligne de métro 19.

demande à l'Île-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19.

interpelle l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express. souhaite que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

<u>Délibération : n° 2024-36</u>

Rapport n°11 - Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

autorise le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

approuve la commande de reliure d'actes en fonction de ses besoins.

Décisions du Maire

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions n° 2024-06 à 2024-13 et du certificat administratif n°2024-01 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43.